COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :
DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2018_026_BIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 mai 2018

Nombre	
de Conseillers en exercice	13
de Présents	9
de Votants	11

L'an deux mille dix-huit et le quinze mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

COMPLEMENT DELIBERATION DE- 2018-26 CLASSEMENT PARCELLES

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, MARTEL Georges, BARDET Michel, HAMOT Christine, AMAUDRIC Aude, ROUSSELET Jean-Louis, JAUFFRED Thierry
Absents : Jean-Marie MARTIN
Excusés : Christophe PEREZ
Procuration de : BERTIN Patrick par AILHAUD-BLANC Régine, NÉEL-DELAFOSSE Gérard par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Georges MARTEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 04/05/2018

Cette délibération complète la délibération DE_ 2018 _026 sur le classement dans le domaine public communal de la voirie des tènements immobiliers inscrits ci-dessous, en précisant le métrage exact par voie et pour la totalité:

VOIES	LINEAIRE EN METRE
ZONE D'ACTIVITÉ	770
CHEMIN DU GRAND SAINT MARTIN	28
CHEMIN DE SAINT JEAN	324
CAMPANELLE	190
LES HAUTES PLAINES	95
CHEMIN DES TOUISSES	162
ROUTE DES PLAINES-HUBAC DE CHADOURENE	170
CHEMIN DE L'HUBAC DE CHADOURENE	373
CHEMIN DU RAYA	135
TOTAL	2 247

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 23/05/2018
004-210400479-20180515-DE_2018_026_BIS-DE

Le conseil APPROUVE

POUR :11 **ABSTENTION :0** **CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

MAIRIE DE CHAMPTERCIER
Alpes de Haute-Provence

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 23/05/2018
004-210400479-20180515-DE_2018_026_BIS-DE